

Conseil scientifique

Formation restreinte

Mardi 28 février 2017, 10h-12h

Présents : Charline Avenel, Olivier Borraz, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Jean-Marie Donegani, Sophie Dubuisson-Quellier, Séverine Dusollier, Gilles Favarel-Garrigues, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Matthieu Fulla, Olivier Godechot, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Émeric Henry, Bruno Latour, Marc Lazar, Frédéric Mion, Christine Musselin, Pap Ndiaye, Marc Oberti, Sébastien Pimont, Frédéric Ramel, Jean-Marc Robin, Francesco Saraceno, Jakob Vogel, Astrid von Busekist, Dina Waked, Cornelia Woll.

Absents ou excusés : Frédéric Audren (donne procuration à Sébastien Pimont), Manlio Cinalli (donne procuration à Astrid von Busekist), Sabine Dullin (donne procuration à Jakob Vogel), Laurent Lesnard (donne procuration à Philippe Coulangeon), Guillaume Plantin (donne procuration à Jean-Marc Robin), Xavier Ragot, Paul-André Rosental,

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Françoise Gallais, assistante de la directrice scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Marc Lazar souhaite la bienvenue à Marta Dominguez, directrice du département de sociologie depuis le début du mois de février 2017. Il indique que le point à venir ne figure sur l'ordre du jour.

Suite de la procédure disciplinaire à l'encontre de Mme Jumaa

Frédéric Mion rappelle que cette procédure disciplinaire a été engagée 18 mois plus tôt contre Mme Jumaa, étudiante du Collège universitaire. En novembre 2015, alors qu'elle effectuait un stage auprès des services culturels de l'Ambassade de France à New York, elle a publié sur Facebook des propos violemment antisémites et antisionistes. Pour ces motifs, elle a fait l'objet d'une procédure disciplinaire à laquelle certains membres du Conseil scientifique ont participé en leur qualité de membres du Conseil de l'Institut. La section disciplinaire de Sciences Po a prononcé une sanction d'exclusion définitive de l'établissement. Mme Jumaa a fait appel de cette décision devant la formation disciplinaire du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). En l'absence de caractère exécutoire de cette décision, Frédéric Mion indique qu'il lui était revenu de prendre une mesure de police consistant à interdire à Mme Jumaa de revenir à Sciences Po dans l'attente du jugement d'appel du CNESER.

Mme Jumaa a attaqué cette nouvelle décision. Elle a été déboutée d'un référé engagé devant le tribunal administratif de Paris, mais elle a obtenu gain de cause sur le fond. Le juge a annulé la décision d'exclusion et enjoint le directeur de l'IEP de prendre une nouvelle décision avant le 21 mars. Frédéric Mion souligne qu'il lui appartient de décider si le retour de Mme Jumaa est de nature à susciter un trouble manifeste à l'ordre public et à mettre en péril l'établissement d'une manière ou d'une autre. Frédéric Mion a déjà sollicité l'avis du Conseil de l'Institut et du Conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF). Les deux instances ont fait valoir que le retour de Mme Jumaa à Sciences Po serait de nature à créer un important trouble à l'ordre public, car il conduirait certains enseignants à refuser de délivrer leurs cours en la présence de l'intéressée et certains étudiants à refuser de fréquenter les mêmes bancs qu'elle. En outre, cela provoquerait un préjudice d'image considérable pour Sciences Po. Frédéric Mion s'enquiert de l'avis du Conseil scientifique sur ce sujet.

Marc Lazar indique que, lors du dernier Conseil de l'Institut, il s'est prononcé au nom du Conseil scientifique et a fait valoir que la communauté académique considérait que le retour de cette étudiante serait de nature à troubler l'ordre public. En outre, en 2015, un certain nombre d'enseignants avait déjà fait part de leurs inquiétudes et de leur refus d'assurer des enseignements si Mme Jumaa se présentait dans leur classe.

Florence Haegel rappelle qu'elle faisait partie de la commission disciplinaire avec Olivier Borraz. Elle se déclare absolument opposée au retour de Mme Jumaa, et s'étonne que celle-ci intente un recours ; en effet, au moment où la commission disciplinaire s'était réunie, Mme Jumaa y a participé par vidéo-conférence depuis le Koweït, l'ambassade ayant jugé la présence de la jeune fille à Sciences Po dangereux pour sa sécurité. Ainsi, hormis la volonté symbolique de poursuivre la bataille, Mme Jumaa n'a aucune raison de vouloir revenir à Sciences Po.

En tant qu'actuelle présidente de la section disciplinaire, Dina Waked indique que le retour de Mme Jumaa ne peut qu'être source de troubles, tant pour les autres étudiants que pour elle. Elle ne sera pas accueillie dans un environnement favorable pour poursuivre ses études.

Olivier Borraz souligne que la section disciplinaire a pris le temps nécessaire pour l'audition et les débats. La décision de la section disciplinaire a été motivée par le fait que Mme Jumaa semblait ne pas avoir compris la gravité et le caractère inadmissible de ses propos. Le fait qu'elle persiste à faire des recours en témoigne par ailleurs. La réputation de Sciences Po et l'ordre public doivent être préservés. Il faut rappeler que Mme Jumaa a tenu ses propos après l'attentat de Charlie Hebdo et que la procédure disciplinaire s'est tenue avant et après l'attentat du Bataclan : ce n'était pas une période favorable pour que les médias parlent de Sciences Po, d'autant plus sur un sujet aussi sensible. Au regard des menaces que le retour de Mme Jumaa fait peser sur l'ordre public à Sciences Po, il est inconcevable de revenir sur la décision initiale d'exclusion.

Marc Lazar propose une motion : *Le Conseil scientifique estime que le retour de Mme Jumaa serait de nature à troubler l'ordre public à l'intérieur de l'établissement de Sciences Po.*

Le Conseil scientifique adopte cette motion à l'unanimité.

1/Point d'étape sur le futur campus (Charline Avenel)

Charline Avenel indique que le projet Campus 2022 devra permettre une refonte du campus parisien et ne concerne pas uniquement l'aménagement de l'hôtel de l'Artillerie. Lors de la première visite de l'Artillerie, il avait semblé évident que le bâtiment faisait sens dans le projet global de Sciences Po. Un travail avait été engagé sur la faisabilité technique financière et juridique de l'acquisition. Cette faisabilité étant confirmée, une négociation s'est engagée pendant trois ans avec tous les acteurs de l'État et de la ville de Paris et les experts financiers. La fin d'année 2016 a été le théâtre de plusieurs succès :

- Sciences Po a acquis l'hôtel de l'Artillerie le 23 décembre 2016.
- Un financement a été contractualisé le même jour avec la banque allemande PBB et la Banque Postale.
- La ville de Paris garantit à 75 % la dette contractée par Sciences Po, ce qui a permis d'obtenir des financements et de bonnes conditions sur 30 ans : le projet s'élève à 190 M€, dont 160 M€ d'emprunt.
- Avec la ville de Paris, Sciences Po a fait évoluer le plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7^e arrondissement.
- La levée de fonds a atteint 20 M€, dont 8 M€ d'engagements de dons grâce au travail de la direction de la stratégie et du développement (DSD).

Le projet du nouveau campus a une portée stratégique déclinée en trois points :

- Un campus pour se réinventer : il s'agit d'exprimer l'esprit de Sciences Po, ses valeurs, son ancrage dans Paris au cœur de tous les pouvoirs et son ambition intellectuelle et sociale. Il s'agit également de créer un espace d'innovation, porteur des ambitions stratégiques de Sciences Po et qui incarne son projet. Ce dernier est d'abord pédagogique avec des fondamentaux en sciences humaines et sociales et une pédagogie active pour former et insérer professionnellement les étudiants. Il est aussi intellectuel avec l'idée d'un potentiel scientifique accru, traduit par l'augmentation de la faculté permanente. Il est également humain : Sciences Po se veut actrice de la diversité, avec une ouverture sociale et internationale. Enfin, le campus veut être un puissant levier de transformation de Sciences Po, de ses activités et de la formation et de la recherche.
- Un campus pour vivre l'expérience Sciences Po : les lieux seront pensés pour stimuler la créativité, confronter les idées et favoriser les expérimentations. Le campus se veut un foyer d'initiatives pour toutes les communautés qui s'y croiseront : étudiants, enseignants, chercheurs, collaborateurs, alumni et entreprises partenaires. Il s'agit par ailleurs de créer un forum qui permettra l'élévation intellectuelle, le développement personnel et la progression collective
- Un campus exceptionnel pour attirer les plus grands talents : ces talents sont les étudiants, les enseignants, les chercheurs et les salariés. Ils seront accueillis sur un campus durable et responsable. Tout sera mis en œuvre pour que la qualité de vie et de service soit au niveau de celle des meilleures universités mondiales. Enfin, le campus sera ouvert et connecté sur son écosystème, avec la reconnaissance de sa puissance patrimoniale (une partie du site est classée). Le projet est de faire de ce campus un des plus beaux espaces d'Europe pour étudier, enseigner et chercher.

Il est prévu de libérer 16 locations pour atteindre une localisation finale sur 7 sites : 27 rue Saint-Guillaume, 56 rue des Saints-Pères, 30 rue Saint-Guillaume, 9 rue de la Chaise, 28 rue des Saints-Pères, 13 rue de l'Université et l'hôtel de l'Artillerie. Les deux

derniers sites communiqueront par le fond du jardin de l'Artillerie. Il y aura 2 pôles : un premier pôle situé au nord du boulevard Saint-Germain sera plutôt dédié aux écoles, aux centres de recherche et à la formation continue; un deuxième pôle situé au sud du boulevard Saint-Germain sera dédié au Collège universitaire, à la direction et aux fonctions supports. Il sera ouvert sur la ville et aux débats. Les regroupements auront des sens thématiques, académiques et de recherche : il s'agit de rapprocher des entités qui ont un intérêt à travailler ensemble. Cela ne signifie pas l'absence d'espaces mutualisés pour tous. Ainsi, les étudiants du Collège universitaire auront accès aux salles de l'Artillerie. De même, les salles de séminaire ou dédiées aux activités de recherche ne seront pas la propriété des entités de recherche, mais seront partagées et utilisées par tous. Le CERI s'installera au 28 rue des Saints-Pères, avec PSIA et la formation continue. Le projet se déploie par rapport aux disponibilités et aux contraintes – surface, nombre de chercheurs, nombre de salariés, etc. –, mais du sens est donné à cette macro-implantation. Tout en offrant plus de confort et une identité plus marquée aux entités, il est prévu de mutualiser de nombreux espaces. Il s'agit de refondre le campus en profondeur et de faire évoluer la quasi-totalité des activités de Sciences Po à l'horizon 2021. L'Artillerie sera entièrement rénovée, mais il existe également un budget pour aménager les autres sites, avec l'espoir qu'il sera accru grâce à un effort supplémentaire de levée de fonds. Par ailleurs, l'État et la ville de Paris attendent de Sciences Po qu'elle développe une petite offre de logement social étudiant en contrepoint de ce campus. Sa localisation n'est pas encore définie. S'agissant des circulations entre et dans ces pôles, Sciences Po travaille déjà avec la ville de Paris sur des aménagements d'urbanisme permettant de recréer des liaisons entre les différents sites, notamment pour permettre l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Le problème ne se pose pas pour relier les entités dans les pôles, mais le boulevard Saint-Germain crée une rupture dans le campus.

À ce jour, certains points sont déjà actés dans le projet :

- Le prix et le modèle financier de l'acquisition sont définis, mais il reste à financer les travaux. C'est un travail engagé dans la continuité de l'acquisition.
- Sciences Po libérera 16 locations, comme le 199 boulevard Saint-Germain.
- Le calendrier général de l'opération est défini et prévoit une ouverture en 2021.
- Les autres sites du campus seront rénovés et réaménagés, en lien avec l'évolution de toutes les activités de Sciences Po.
- Il existera un *macrozoning* autour de 2 ou 3 pôles.
- S'agissant de la macrolocalisation, les centres de recherche et les écoles devraient se répartir entre le 13 rue de l'Université, l'Artillerie et le 28 rue des Saints-Pères. Quant à la bibliothèque, le 27 rue Saint-Guillaume en restera le cœur, mais il est envisagé de supprimer les plateaux du 30 rue Saint-Guillaume et de créer un grand plateau au sous-sol de l'Artillerie, plus une bibliothèque de recherche sur ce même site.
- La mutualisation et l'ouverture à tous de tous les sites seront un principe fort du futur campus. Cela suppose des outils numériques performants.
- Le référentiel de programmation donne des chiffres qui expriment les besoins des entités et activités de Sciences Po. Ce travail est fondé sur des projections d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs afin de définir les besoins en termes d'activité. Ainsi, le bloc recherche a été défini de la façon suivante : un bureau pour le directeur, des bureaux simples ou doubles pour les chercheurs et les personnels administratifs, des bureaux de 4 places pour les chercheurs en mode projet, des *open spaces* pour les doctorants avec le souhait de pouvoir asseoir

80 % des doctorants, un bureau de passage, des espaces d'accompagnement, un espace d'archives, un espace reprographie, un coin café et une salle commune.

- La mixité des usages est prévue sur tous les sites : formation, recherche, vie étudiante, espace administratif.
- Le principe d'association des communautés est défini, même si les principes de participation ne le sont pas.

D'autres points ne sont pas actés dans ce projet.

- La levée de fonds reste à poursuivre.
- Il faut définir le pôle de logement étudiant.
- La localisation des employés au sein des macrolocalisations n'est pas fixée.
- Il faut donner des ambitions programmatiques aux promoteurs-concepteurs qui travailleront sur le campus : 4 groupes projets mixtes – associant des membres de la faculté permanente, des salariés et des étudiants – réfléchiront à la notion de campus urbain, la notion de campus innovant et numérique, aux parcours d'utilisateurs et à l'expérience étudiante.
- Il reste à définir le projet architectural, le futur fonctionnement, l'environnement de travail et les modalités d'association des différentes communautés.

La recherche sera au cœur du campus, à proximité des entités et du pôle d'initiative économique. Il s'agit de créer des espaces attractifs pour les doctorants et de permettre des rapprochements, comme par exemple entre le médialab, le CDSP, le centre d'expérimentation numérique. Pour asseoir 80 % des doctorants, il faudra prévoir les surfaces suffisantes. Le projet de nouveau campus aura un impact sur la politique scientifique : reste à définir comment seront aménagés les espaces scientifiques en fonction des projets et comment seront prévus l'émulation collective, la pluridisciplinarité et le travail sur projet qui peuvent avoir des traductions spatiales importantes. Il faudra réfléchir aux opportunités qu'offre le rapprochement entre des centres actuellement éloignés et dont les fonctionnements sont différents, mais également le rapprochement avec d'autres entités comme l'activité scientifique ou la documentation.

Ce projet doit relever un défi immobilier et un défi de transformation interne. Deux processus seront menés de front – un travail de Sciences Po sur elle-même et un processus de sélection des groupements – avant de dialoguer pour trouver la meilleure solution architecturale aux besoins de Sciences Po. La programmation temporelle est définie et permet d'exprimer les besoins. Les 4 groupes de travail œuvrent pour donner plus d'intelligence au projet. Par ailleurs, un appel d'offres a été lancé et 4 groupements ont été sélectionnés et seront mis en concurrence sur le projet à partir de fin avril 2017 pour une sélection définitive en fin d'année. Durant la phase de négociation, les réflexions internes sur les transformations de Sciences Po seront confrontées aux propositions architecturales des groupements. Le permis de travaux devrait être déposé en début d'année 2018 pour une fin de travaux en 2021. D'après les projections, le cloître de l'hôtel de l'Artillerie sera dédié aux activités scientifiques, avec les doctorants en proximité directe. La bibliothèque de recherche sera installée dans cet ensemble. La grande cour Gribeauval sera détruite et remplacée par un bâtiment dont la forme reste à définir. Cette zone sera sûrement le lieu de vie du bâtiment, avec des espaces verts, une cafétéria, éventuellement un *Faculty Club*, un passage vers le 13 rue de l'Université et les salles dédiées à l'innovation pédagogique. L'entrée dans l'hôtel de l'Artillerie se fera par la place Saint-Thomas-d'Aquin et une réflexion porte sur une ouverture sur l'impasse Sébastien-Bottin pour répondre à des exigences de sécurité. Le sous-sol de la petite cour

sera exploité pour installer des salles dédiées à la pédagogie pour toutes les écoles et avec des plateaux techniques dédiés à l'école du journalisme.

Il existe une forte demande de communication et de participation au projet. Or, le projet n'en est qu'à ses débuts. En outre, certains points ne pourront pas être ouverts à la participation. Un blog sera rapidement ouvert pour présenter le projet et sa progression. Les groupes projets mixtes seront nourris par des boîtes à idées interactives. Chaque fois que nécessaire, l'avis des conseils et des instances de Sciences Po sera demandé. Il reste encore beaucoup de choses à inventer dans ce projet. En ce sens, l'équipe projet s'est inspirée de ce qu'elle a vu lors d'un voyage aux États-Unis. Ainsi, Columbia investit Harlem Nord et porte une vision stratégique avec une projection à 30 ans. La New School propose un guichet unique entièrement numérique pour les étudiants. Il existe une forte corrélation entre les moyens financiers, l'espace disponible et le caractère transformant des projets. Les grandes tendances architecturales sont la transparence et l'occupation de tous les espaces, avec un jeu sur la verticalité et une utilisation interactive des murs. Georgetown investit la ville en favorisant la végétalisation et la piétonnisation du campus. Le nouveau département d'économie et d'affaires internationales de Princeton a l'ambition de réunir différentes entités : c'est très réussi qualitativement, mais probablement pas abouti pour ce qui relève de la mise en commun et du collectif entre des entités préalablement séparées.

Martial Foucault s'enquiert du nombre de m^2 libérés et de m^2 occupés par les trois communautés. Cela permettrait de comprendre l'effort engagé et de constater une amélioration ou une dégradation de l'espace de travail. Par ailleurs, avec un tel campus, il faut se demander s'il est pertinent que les étudiants de premier cycle se rendent à Reims : il serait peut-être intéressant de profiter de l'attractivité de ce campus auprès des étudiants étrangers qui souhaitent suivre un cursus à Sciences Po.

Marco Oberti demande si le campus durable se traduira par de nouvelles technologies et des aménagements spécifiques, notamment pour les transports utilisés par les étudiants.

Emeric Henry demande si l'accessibilité PMR sera garantie partout dans le nouveau campus, y compris pour les doctorants, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Charline Avenel assure que des bilans sur l'évolution des surfaces seront communiqués : les surfaces restent équivalentes pour les différentes activités, à l'exception de la recherche qui bénéficiera de $1\,000\ m^2$ supplémentaires, ses surfaces actuelles n'étant pas optimales : certains bureaux mesurent $25\ m^2$ pour une personne et d'autres $5\ m^2$. Ce nouveau campus permet de créer des surfaces interstitielles où les communautés et les activités se croiseront. Par ailleurs, ce projet est le volet parisien d'un projet global dont le parti pris est toujours d'avoir un premier cycle pour moitié à Paris et pour moitié en région. Le campus de Reims doit rapidement atteindre le nombre de $1\,600$ étudiants : les effectifs étudiants projetés sur Campus 2021 tiennent compte de la montée en puissance des campus en région. La tendance est à la stabilisation du nombre d'étudiants, à l'exception du deuxième cycle qui devrait croître sur la période. En outre, un travail est en cours, sous la direction de Bénédicte Durand, pour définir l'identité de chaque campus du premier cycle, notamment celui de Paris qui accueillera toujours la moitié du Collège universitaire. S'agissant du campus durable, c'est un point imposé aux groupements de promoteur-concepteur dans le cahier des charges : ils devront proposer un projet très durable en tenant compte du classement du site. Quant à l'accessibilité, elle sera imposée aux groupements sur le site de l'Artillerie qui sera entièrement rénové.

Pour permettre l'accessibilité de tous les bâtiments, un plan a été négocié avec la préfecture : des travaux seront réalisés au cours des 10 prochaines années.

Marc Lazar propose à Charline Avenel d'assister à la prochaine séance du Conseil scientifique afin de permettre une discussion plus longue.

2/Validation du compte rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 24 janvier 2017 et du compte rendu du Conseil scientifique réuni en formation plénière le 24 janvier 2017

Le Conseil scientifique valide à l'unanimité les deux comptes rendus.

3/Avis sur la fiche de poste pour le recrutement d'un *assistant professor* en tenure track (poste privé) en science politique, profil « Global studies »

Alain Dieckhoff indique que ce poste, inscrit dans le plan de recrutement, doit permettre de développer les études sur les enjeux globaux relatifs un domaine tel que la sécurité humaine, le droit humain, l'environnement, la santé, la sécurité alimentaire. Il est souhaitable que le candidat soit capable de mener une réflexion plus large sur la sécurité humaine et de s'interroger sur la gouvernance globale. Emanuele Ferragina estime qu'il faudrait effectuer les recrutements plus tôt afin que les bons candidats soient encore disponibles.

Jakob Vogel demande si la sécurité humaine est un thème bien établi dans les « Global studies ».

Alain Dieckhoff répond que ce concept, qui existe depuis une quinzaine d'années, établit un lien entre d'une part la sécurité et la stabilité des états, et d'autre part la sécurité et les besoins des populations, en garantissant les droits humains fondamentaux ou encore le droit à l'alimentation.

Christine Musselin précise le calendrier de recrutement des *assistant professors* relève d'une décision des unités de recherche.

Les élus et membres de droit, professeurs et assimilés de rang A et B du Conseil scientifique, approuvent la fiche de poste pour le recrutement d'un *assistant professor* en tenure track (poste privé) en science politique, profil « *Global studies* ».

4/Présentation par chaque discipline des critères pour les promotions et pour la sélection des ATER

Ce point est reporté à la séance de mars.

5/Propositions en vue de décerner des doctorats *honoris causa* en science politique, droit et histoire

Marc Lazar rappelle la procédure en la matière : les trois disciplines proposent un nom, puis le Conseil scientifique se prononce et rend son avis au directeur de l'IEP. Le ministère des Affaires étrangères ouvre ensuite une enquête les personnes proposées.

Jakob Vogel présente le candidat pour le département d'histoire : Ibrahim Thioub, historien sénégalais reconnu. Depuis 2014, il est le recteur de l'université Cheikh Anta

Diop. Il a beaucoup travaillé sur l'histoire politique africaine, mais aussi sur l'esclavage, la traite triangulaire et les effets de cette traite sur les populations africaines. Il s'est beaucoup investi auprès de ses étudiants, en créant une revue grand public pour publier les textes de ses doctorants et en développant de nombreux espaces de travail.

Pap Ndiaye souligne que le choix d'Ibrahima Thioub s'inscrit dans le cadre du développement des études africaines à Sciences Po. Le Conseil scientifique doit d'ailleurs se prononcer sur le recrutement d'un professeur d'histoire africaine. En outre, ce candidat s'éloigne des lieux habituels de recrutement pour les doctorats *honoris causa*.

Les départements de droit et de science politique n'ont pas encore de nom à présenter.

Marc Lazar demande aux trois départements de présenter un candidat académique pour la séance de mars afin que le processus puisse être engagé et que les doctorats *honoris causa* puissent être remis à la fin de l'année civile. Les candidats peuvent être des professeurs émérites ou à la retraite, dont l'œuvre académique continue de rayonner.

6/Questions diverses

Christine Musselin indique que la direction scientifique a déposé deux dossiers dans le cadre du programme PAUSE qui propose d'aider des chercheurs en danger souhaitant venir en France. *Départ de Marta Dominguez, Emanuele Ferragina, Mathieu Fulla, Francesco Saraceno et Dina Waked à 11 h 16.*

7/Avis sur les candidatures étrangères au poste de Professeur des universités (poste public) en science politique, profil « théorie politique »

Les dossiers de sept candidats étrangers, Richard Bellamy, Marco Cesa, Hugo Drochon, Stephen Gardiner, Carlo Invernizzi Accetti, Annabelle Lever et Levent Yilmaz ont fait l'objet d'un double rapport. Pour certains d'entre eux, les deux avis sont favorables. Pour deux d'entre eux, les avis sont défavorables.

Les membres du Conseil scientifique suivent les avis des rapporteurs et autorisent, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés Richard Bellamy, Marco Cesa, Stephen Gardiner, Annabelle Lever et Levent Yilmaz à poursuivre le concours.

8/Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un Professeur des universités (poste public) en sciences économiques, profil « économie publique appliquée »

Jean-Marc Robin, directeur du département d'économie, présente les travaux du comité de sélection réuni sous la présidence de Philippe Martin, qui ont conclu à la proposition de classer uniquement Ghazala Azmat.

Le résultat du vote est le suivant : 24 votants, 24 voix exprimées, 23 oui ,1 blanc.

Les membres du Conseil scientifique approuvent donc à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés le classement établi par le comité de sélection et le recrutement de la seule candidate classée, Ghazala Azmat, sur le poste de Professeur des universités en économie, profil « économie publique appliquée ».

Olivier Borraz s'étonne du fait que le dossier ne contenait ni rapport, ni liste de candidats et il souhaiterait que soit désormais joint le rapport du comité de sélection.

Jean-Marc Robin précise qu'il n'existe pas de rapport, mais plutôt un avis motivé du comité de sélection.

Christine Musselin se réjouit de ce premier poste féminin de Professeur des universités en sciences économiques à Sciences Po.

9/Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un Professeur des universités (poste public) en histoire, profil « histoire de l'Afrique subsaharienne »

Pap Ndiaye, directeur du département d'histoire, présente les travaux du comité de sélection qu'il a présidé et qui ont conclu à la proposition de classement suivant :

1. Alexander Keese
2. Florence Bernault
3. Benjamin Lawrance

Alain Dieckhoff déplore que le CV d'Alexander Keese ne présente pas les publications.

Pap Ndiaye précise qu'outre son CV, il existe la liste des publications de ce candidat.

Cornelia Woll demande ce qui a distingué le premier candidat du deuxième.

Pap Ndiaye répond que les prestations orales des candidats ont été déterminantes.

Marc Lazar souligne que, lors de la première réunion du comité, Florence Bernault était en tête, d'où l'intérêt de la prestation orale pour départager les candidats.

Le résultat du vote est le suivant : 24 votants, 24 voix exprimées, 24 oui.

Les membres du Conseil scientifique approuvent donc à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés le classement établi par le comité de sélection et le recrutement du candidat classé n°1 : Alexander Keese, sur le poste de Professeur des universités en histoire, profil « histoire de l'Afrique subsaharienne ».

10/Avis sur la mutation d'une chargée de recherche CNRS, Stéphanie Latte, au CERI

Alain Dieckhoff présente le profil de Stéphanie Latte, chargée de recherche au CRNS, en vue de sa mutation au CERI. Cornelia Woll constate que Stéphanie Latte a cessé les enseignements dont elle avait la charge en 2013 et s'enquiert de ses désirs d'enseignements.

Alain Dieckhoff confirme qu'elle n'a pas enseigné à Jérusalem où elle occupait un poste de recherche. Les thèmes sur lesquels elle pourrait intervenir sont le genre, le féminisme et l'Islam, la sécurité, l'enfermement et le contrôle des populations ou encore le vigilantisme. À noter qu'elle annonce la préparation d'une HDR en science politique.

Le résultat du vote est le suivant : 24 votants, 24 voix exprimées, 23 oui, 1 blanc.

Les membres du Conseil scientifique rendent donc à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés un avis favorable quant à la mutation de Stéphanie Latte, chargée de recherche CNRS au CERI.

Christine Musselin rappelle qu'elle souhaite être contactée en amont quand des candidats CNRS souhaitent rejoindre une de nos UMR. Il a été convenu de communiquer sur les séminaires donnés par ces personnes dans les laboratoires, comme c'est le cas pour les séminaires de recherche, afin que les personnes intéressées par la prestation d'un potentiel futur collègue puissent y assister.

11/Avis sur la proposition d'une demande de renouvellement en qualité de Professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} avril 2017 de Guilhem Fouetillou

Bruno Latour propose le renouvellement en qualité de PAST de Guilhem Fouetillou, fondateur de Linkfluence, première entreprise utilisant le numérique pour explorer les questions politiques. Ses enseignements, au sein de l'école de la communication, permettent de former les étudiants au rôle d'analyste de données.

Le résultat du vote est le suivant : 24 votants, 24 voix exprimées, 24 oui.

Les membres du Conseil scientifique rendent donc à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés un avis favorable quant au renouvellement en qualité de PAST à mi-temps à compter du 1^{er} avril 2017 de Guilhem Fouetillou.

12/Avis sur la proposition d'une demande de renouvellement en qualité de Professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1^{er} avril 2017 de Jean-Michel Frodon

Bruno Latour indique que cette demande de renouvellement concerne également les *media studies*, d'un point de vue qualitatif cette fois. Jean-Michel Frodon, critique de cinéma, a longtemps dirigé la revue des *Cahiers du cinéma*. Ses enseignements concernent principalement l'école des affaires publiques et sont très appréciés des étudiants.

Le résultat du vote est le suivant : 24 votants, 24 voix exprimées, 24 oui.

Les membres du Conseil scientifique rendent donc à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés un avis favorable quant au renouvellement en qualité de PAST à mi-temps à compter du 1^{er} avril 2017 de Jean-Michel Frodon.

13/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Anne Revillard (renouvellement)

Philippe Coulangeon indique qu'Anne Revillard est *associate professor* de sociologie à Sciences Po depuis octobre 2012. Elle est membre du LIEPP où elle codirige l'axe « Discriminations et inégalités sociales » et de l'Observatoire sociologique du changement (OSC). Elle a été maîtresse de conférences en sociologie à l'université Paris 13, de 2008 à 2012. En 2007, elle a soutenu une thèse de doctorat en sociologie à l'ENS de Cachan sur la cause des femmes dans l'État avec une comparaison France-Québec. Ses thèmes de recherche sont la sociologie du droit et de l'action publique, la sociologie de l'action associative et des mouvements sociaux, les politiques d'égalité homme/femme, les politiques du handicap, la médiation institutionnelle, la sociologie du genre et la sociologie du handicap. Depuis février 2015, elle est inscrite à l'école doctorale de Sciences Po pour la préparation d'une HDR en sociologie coordonnée par

Virginie Guiraudon. Elle sollicite sa réinscription pour cette habilitation dont elle anticipe l'achèvement de la rédaction pour la fin de l'été 2017. Sous le titre *Vulnérables droits: Handicaps, action publique et changement social*, le mémoire original d'habilitation porte sur les politiques du handicap et s'appuie sur des entretiens biographiques financés par le LIEPP. Des projets de publications accompagnent ce projet de mémoire, dont un article accepté, sous réserve de modifications, par la *Revue française de sociologie*. Virginie Guiraudon, garante de l'habilitation, souligne, dans le courrier joint au dossier, la qualité de la recherche menée par Anne Revillard dans le cadre de son mémoire d'habilitation, et plus largement la qualité de ses recherches antérieures qui donneront lieu à des publications régulières dans des supports de publications français et internationaux. Elle souligne enfin la grande implication d'Anne Revillard dans les activités d'enseignement et de formation à la recherche à Sciences Po. Tout ceci l'amène à préconiser un avis favorable à cette réinscription.

Marc Lazar rappelle que l'inscription en HDR vaut pour 2 ans : il manque quelques mois à Anne Revillard pour achever son HDR.

Les membres du Conseil scientifique rendent un avis favorable à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Anne Revillard (renouvellement).

14/Avis sur la demande d'autorisation de Jean-Claude Monod à diriger une thèse à l'IEP de Paris.

Astrid von Busekist indique que Thomas Zicman De Barros a commencé sa thèse sous la direction de Gil Delannoi mais que, suite à l'obtention d'un financement au Brésil et une légère modification de l'approche de son sujet, il souhaite que sa thèse soit encadrée par Jean-Claude Monod. Directeur de recherche au CNRS, chargé d'enseignements à Sciences Po depuis plusieurs années, Jean-Claude Monod est spécialiste de l'œuvre d'Ernesto Laclau et reconnu pour sa lecture de la nouvelle gauche et des textes psychanalytiques, notamment ceux de Jacques Lacan.

Les membres du Conseil scientifique rendent un avis favorable à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés sur la demande d'autorisation de Jean-Claude Monod à diriger une thèse à l'IEP de Paris.

La prochaine réunion du conseil scientifique en formation restreinte aura lieu le **28 mars 2016, de 10 h à 12 h, dans la salle du Conseil, 13 rue de l'Université.**